

Le mot du Maire

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Cette nouvelle année débute sous les mêmes hospices que 2025, elle ressemble à un copier-coller de l'année précédente aux plans international et national.

Nous assistons à un durcissement inédit des rapports de force géopolitiques. Une année qui débute dans un contexte mondial particulier, cela n'aura échappé à personne. S'il est un fait qui s'impose aujourd'hui à nous, c'est bien ce sentiment que nous sommes en train de changer de monde, de changer d'époque.

En France, la situation politique est tout aussi trouble, le vote du budget traine en longueur : aurons-nous un gouvernement demain ? Va-t-on vers des élections législatives anticipées ? Cela impacte directement les collectivités territoriales que nous sommes, puisque nous n'avons à l'heure où j'écris ce mot aucune visibilité budgétaire pour l'année à venir.

2025 a été une année importante au niveau du personnel municipal puisqu'il a fallu recruter une personne pour assurer le temps de restauration scolaire à Antoingt, la commune de Solignat ayant retiré un agent pour l'affecter à l'école de Solignat.

Notre secrétaire de mairie, Mme Bechon a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée après de longues années de bons et loyaux services. Je tiens encore une fois à la remercier très chaleureusement pour ces années passées à ses côtés. Mme Veissière a pris le relais après un tuilage de deux mois pendant lesquels elle a pu s'imprégner des différents dossiers en cours de la commune.

Concernant les services techniques, nous avons connu de grosses difficultés de recrutement pour palier l'absence de notre employé titulaire. Nous avons eu recours à des entreprises privées notamment pour des travaux sur les espaces verts. Le conseil municipal et moi-même lui souhaitons un prompt rétablissement en guise de vœux pour 2026.

2026 sera une année importante pour toutes les communes françaises puisque les conseils municipaux seront renouvelés les 15 et 22 mars prochain. J'en profite pour en appeler aux nouveaux habitants et à ceux qui ne seraient pas inscrits, que les inscriptions sur les listes électorales seront closes le **4 février 2026**.

A Antoingt, 2026 sera l'année des projets d'envergure.

D'une part, le projet de nouvelle mairie sera bientôt finalisé et vous sera présenté lorsqu'il sera prêt.

D'autre part, une étude hydraulique des bassins versants en cause lors des épisodes orageux intenses a été lancée, elle est assurée par le bureau d'étude GEOVAL. Cette étude a pour objectif de proposer des actions permettant de limiter l'impact des ruissellements sur les habitations.

S'il s'avère nécessaire de réserver du foncier pour réaliser ces actions, il est primordial d'identifier les zones retenues afin de les prendre en compte dans l'aménagement foncier à venir. Cela permettra à la commune d'acquérir les terrains nécessaires. L'aménagement foncier (AFAFE) rentrera dans sa phase opérationnelle à l'automne, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ayant ordonné l'opération lors de sa séance du 15 décembre 2025 (début des opérations prévues en septembre 2026).

Que cette nouvelle année soit pour vous et vos proches, synonyme de santé, de joie et de bonheur, et qu'elle permette l'aboutissement de vos projets personnels.

Le Maire

Emmanuel Gonthier

Remerciement de Mme Mireille Bechon

"Un grand merci à M. le Maire et à tous les élus pour ce pot de départ mémorable.

Merci également à toutes les personnes qui par leur présence, leurs messages ou leurs cadeaux m'ont témoigné leur sympathie.

Toutes ces attentions m'ont profondément touchée.

Bien amicalement.

Mireille "

Voeux du maire et présentation des nouveaux habitants

Vendredi 30 janvier 2026

19 h 30 Salle polyvalente

Le coin des écoles

RPI-SIVU

La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions cette année, avec des effectifs stables. Le RPI compte quatre-vingt enfants sur les deux écoles de Solignat et Antoingt.

Pour rappel, le Regroupement Pédagogique Intercommunal réunit les enfants de quatre communes (Antoingt, Mareugheol, Solignat et Vodable) sur deux sites scolaires :

- l'école d'Antoingt accueille dans deux classes d'une part les petites et moyennes sections d'autre part, les grandes sections et le cours préparatoire.

-l'école de Solignat accueille dans deux classes également, les cours élémentaires d'une part, les cours moyens d'autre part.

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) gère les dépenses afférentes aux écoles d'Antoingt et Solignat : frais de personnel, électricité, chauffage, fournitures scolaires, fournitures d'entretien, restauration scolaire ect.

Toutes les dépenses sont totalisés puis divisés par le nombre total d'enfants inscrits dans les

deux écoles. Ces frais, appelés « frais d'écologie », sont facturés à chaque commune au prorata du nombre d'élèves résidants dans chacune d'entre elles.

Pour l'année 2025, les frais d'écologie s'élevaient à 1782,89 €, ce qui signifie que chaque enfant coûte 1782,89 € à sa commune de résidence.

Le SIVU assure la gestion de la restauration scolaire des enfants. Les repas sont livrés par l'entreprise API-Restaurant. Le coût du repas est de 4,50 €.

Le transport scolaire est géré par l'Agglo Pays d'Issoire par délégation de La Région AURA.

Les garderies d'Antoingt et Solignat relèvent de l'Agglo Pays d'Issoire.

Si pour cette année scolaire, les effectifs sont stables, les projections pour les années à venir sont plus défavorables. En effet, les naissances dans nos communes se raréfient par conséquent, le nombre d'enfants rentrant à l'école pour les deux années à venir va baisser. Si l'on cumule des entrées en baisse avec un nombre important de sorties à venir (13 enfants en CM1 et 12 en CM2), on peut redouter de voir les effectifs se rapprocher de 70 d'ici deux à trois ans.

Répartition des effectifs

Commune	Ecole d'Antoingt				Ecole de Solignat				Total
	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
ANTOINGT	4	6	5	4	2	3	3	5	32
MAREUGHEOL	2	1	1	1			3	1	9
SOLIGNAT	2	2	2	6	6	1	6	6	31
VODABLE			2	1	2	2	1		8
Total	8	9	10	12	10	6	13	12	80

Budget du SIVU

Dépenses de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget primitif 2025
6042	ACHATS PRESTAT. SERVIC.(AUTRES QUE TERRAINS)	33 000,00
60623	ALIMENTATION (PAIN)	2 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	200,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	6 000,00
6248	FRAIS TRANSPORTS DIV.	1 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	0,00
62878	REMB. FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	132 819,32
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (abonnement 3Douest)	1000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	180 219,32

Recettes de fonctionnement

Code Article	Libellé Article	Budget primitif 2025
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	4 370,71
7067	REDEVANCE ET DROITS (cantine)	35 000,00
74741	PARTICIPATIONS COMMUNES MEMBRES DU GFP	140 848,61
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	180 219,32

Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Antoingt, suite à une loi du **21 mai 2025**.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.



Panneau Pocket au service des habitants

A ce jour, il y a 204 smartphones ou tablettes qui possèdent Antoingt dans leurs favoris dont 105 ont désigné Antoingt comme "super-favori".

Connectez-vous sur Panneau Pocket avec le QR code ci-contre pour connaître les informations du village (info pratiques, manifestations, alertes, coupures d'eau ou d'électricité etc...)

A titre indicatif seulement, cela représente l'équivalent de 109 % des foyers de la commune et 620 lectures pour le mois de décembre 2025.

Station d'épuration

Les travaux de la nouvelle station d'épuration située à Mareugheol ont commencé depuis plusieurs mois et sont bien avancés. Ces travaux devraient prendre fin d'ici au printemps.

L'étude concernant le raccordement des réseaux de Solignat, Antoingt et Mareugheol est en cours, la réalisation est prévue pour 2026. La station ne pourra être mise en service qu'une fois ces réseaux terminés.

Il est encore une fois nécessaire de rappeler que la station de traitement des eaux usées n'est pas une poubelle ! Les lingettes, couches, protections périodiques et autres cotons tiges ne doivent pas être jetés aux toilettes. Il en va de

même des produits pétrolier (white spirit, pétrole, huile de vidanges, résidus de peinture), purin ou lisier, huiles de friture.

Le colmatage et la pollution liés à ces produits demandent un surplus d'entretien, détériorent les pompes et engendrent des frais pour la collectivité qui seront répercutés sur la facture d'eau.

Il va de soi que ces produits ne doivent pas non plus finir dans les réseaux d'eau pluviales puisqu'ils constituent une pollution directe du milieu naturel !

A toute fin utile, le Lembronnet qui draine la plaine du Lembron, se jette dans l'Allier à proximité des puits de captage du Broc. Ceux-ci, alimentent la ville d'Issoire en eau potable.

Le coin des associations - Animations de 2026

14 mars 2026 : Concert Ames'Azones

21 mars 2026 : Soirée années 80

4 juillet : Apéro concert

API TRUCK's : dates à déterminer avec l'Agglo Pays d'Issoire

Entretenez votre forme avec Antoingt

Gymnastique chaque jeudi soir

Discussions, jeux, collation... un temps d'échange et de partage est proposé quel que soit votre âge. Un nouvel habitant qui souhaiterait se présenter, un gâteau à partager, une interrogation sur la vie du village, un après-midi pour « souffler », toutes les motivations sont valables pour venir pousser la porte de la salle polyvalente chaque vendredi après-midi à partir de 14h30.

Etat Civil

Décès:

M. André COIGNOUX le 23 février 2025

Mme Isabelle TANTARD le 11 avril 2025

Mme Danielle LIANDIER le 26 juin 2025

Mme Camille BIACHE le 5 septembre 2025

Naissances:

Suzanne MERMET le 14 juin 2025

Juliette PAUL le 22 septembre 2025

Achille FABRE le 30 septembre 2025

Mariage:

Mme Alexie BOUSSUGE et Julien AURIER le 28 juin 2025

Du cuivre à la fibre optique

Orange prévoit de supprimer définitivement le cuivre de nos télécommunications pour le remplacer par la fibre optique. Compte tenu du déploiement massif de la fibre optique, Orange a annoncé la fermeture progressive de son réseau historique en cuivre.

Concernant la commune d'Antoingt, la fermeture commerciale est prévue pour 2026. Cette fermeture marque la fin de la commercialisation de nouvelles offres cuivre. La fermeture technique est programmée pour 2028 : l'ensemble des services cuivre seront alors coupés quel que soit l'opérateur. Les usagers cuivres devront donc avoir migrés sur une autre technologie disponible d'ici à 2028.

Il est donc impératif que chacun envisage le passage à la fibre afin de conserver le téléphone fixe, pour cela, il n'y a aucune obligation de souscrire un abonnement internet .

Plus d'information sur le lien suivant :

<https://reseaux.orange.fr/actualites/la-fin-du-reseau-cuivre-quest-ce-que-ca-veut-dire.html>

Pourrais-je avoir le téléphone fixe avec un abonnement fibre ?

Oui, la fin du réseau cuivre ne veut pas dire fin de la téléphonie fixe. Vous pourrez donc tout à fait continuer à bénéficier d'un service téléphonique suite à l'installation de la fibre chez vous pour continuer à appeler vos proches. Si vous utilisez seulement votre téléphone fixe, les mêmes offres existent sur la fibre, au même prix... À condition que votre téléphone ne soit pas trop vieux. N'hésitez pas à vous faire accompagner dans cette démarche par votre conseiller.

J'ai la télévision via la TNT, est-ce que je vais perdre mon accès avec la fermeture du cuivre ?

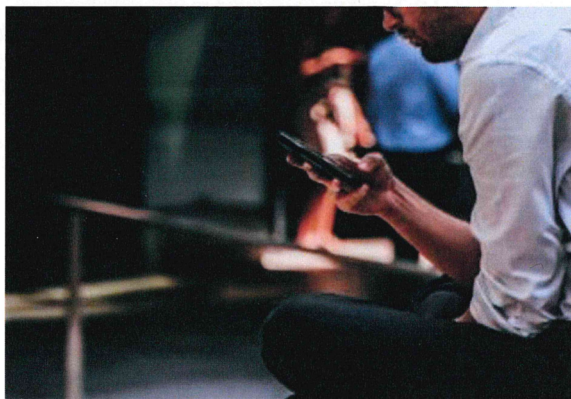
Non, car la TNT passe par l'antenne placée sur le toit de votre maison et non par le réseau cuivre. Même après la fin du réseau cuivre et l'arrivée de la fibre chez vous, vous pourrez continuer à regarder la télévision via votre antenne.

Suis-je obligé de souscrire un abonnement Internet avec la fibre ?

Non, vous pouvez très bien ne vous servir de la fibre que pour bénéficier de la téléphonie fixe. Dans ce cas, vous devrez souscrire à un abonnement spécifique à votre opérateur.

Comment savoir si un démarchage par mail est frauduleux ?

Repérer une entreprise qui usurpe l'identité d'une autre pour vous vendre un abonnement réside dans l'attention portée aux détails. Une faute ou une lettre en plus dans le nom, une adresse mail très longue et que vous n'avez jamais vu avant, un courrier comprenant des fautes d'orthographe assez grossières ou encore un numéro de téléphone portable commençant par 06 ou 07 sont généralement des signes qu'il ne s'agit pas de votre fournisseur Internet ou d'un service étatique. De plus, si le logo de l'entreprise vous semble de mauvaise qualité dans le courrier électronique reçu, cela peut être le signe que ce n'est pas la vraie entreprise qui vous démarche.



Vous avez été victime de démarchage abusif ?

Signalez-le ! Pour faire preuve de prudence collectivement, n'hésitez pas à reporter ces démarchages abusifs auprès de l'ARCEP, sur sa plateforme [J'alerte l'ARCEP](#) ou rapprochez-vous de votre point de contact Orange.

SICTOM Issoire-Brioude



Tri, compostage, gestes anti gaspillage... des habitudes devenues incontournables à la maison !

ON LE SAIT, TRIER C'EST IMPORTANT !

Chaque année, un habitant du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE produit plus de 58 kg d'emballages. Mais, il reste encore des erreurs dans le bac de déchets recyclables. Et ces erreurs de tri ont un coût, environ 800 000 € en 2025. C'est pourquoi le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE va démarrer dans les prochaines semaines une campagne de sensibilisation auprès de chaque foyer en contrôlant le contenu des bacs et, en cas d'erreurs, fera un rappel des consignes et des enjeux du tri. Sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, sont déployés 73 965 bacs de tri et 470 colonnes de tri.



DEPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit le déploiement des colonnes dans de nombreuses communes. 926 colonnes ont déjà été installées sur le territoire. De nouvelles seront mises en place dès le printemps.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE tient à vous rappeler qu'il est interdit de déposer des déchets, même en sacs, au pied des bacs ou des colonnes aériennes. Cette pratique peut être sanctionnée d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

C'EST QUOI LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET COMMENT LE TRAQUER ?

C'est toute la nourriture destinée à la consommation humaine, qui, à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée.

30 kg de déchets alimentaires produits chaque année par habitant, dont 11 kg d'aliments encore emballés



17 millions de repas gaspillés chaque année sur le territoire (= 100 € / 150 € par habitant chaque année)



Scannez le QR code pour découvrir des vidéos contre le gaspillage alimentaire by LE VALTOM !

Quelques astuces pour prévenir le gaspillage alimentaire :

- Etablir ses menus et dresser une liste de courses,
- Regarder les dates de péremption,
- Acheter juste ce qu'il faut (attention aux grandes quantités en promo !),
- Vérifier la température de son frigo,
- Bien conserver les aliments (mettre devant ceux à consommer le plus rapidement, règle du « 1^{er} entré, 1^{er} sorti », stocker dans des contenants hermétiques et nettoyer régulièrement son frigo),
- Adapter les portions,
- Cuisiner les restes et expérimenter des recettes anti gaspi. (Guide : « Recettes et astuces anti gaspi » à retrouver sur le site de l'ADEME).

100 % des papiers et emballages en vrac dans ce bac.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ AU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

Aujourd'hui, le compostage est devenu une pratique incontournable à la maison. Le compostage en quelques chiffres :

Composteurs individuels



Plus de 19 000 distribués dont 2 400 en 2024.

Composteurs partagés



1 004 installés dont 331 en 2024

soit 3 589 tonnes de biodéchets détournées sur l'ensemble du territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE en 2024 grâce au compostage partagé et individuel !

Sur la commune d'ANTOINGT :



24 tonnes de déchets recyclables collectées



76 tonnes d'ordures ménagères collectées



11 tonnes de verre collectées



80 composteurs individuels distribués
3 composteurs partagés installés
18 tonnes de biodéchets évitées

Communication du CAUE

Le CAUE du Puy-de-Dôme (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) met à disposition ses conseillers architectes, urbanistes ou paysagistes pour accompagner les particuliers porteurs d'un projet de rénovation, de réhabilitation, de construction ou d'aménagement de sa parcelle.

Ces conseils, formulés en amont du projet, sont une aide gratuite et neutre pour les particuliers, et un soutien (également gratuit) pour chaque collectivité soucieuse de sensibiliser sa population à la qualité architecturale et à l'amélioration du cadre de vie.

Sur votre territoire, nous avons mis en place depuis plusieurs mois, des permanences délocalisées sur Issoire afin de faciliter l'accès à nos services gratuits pour l'ensemble de l'Agglo Pays d'Issoire (adhérente à notre structure).

Ces permanences se tiennent tous les premiers jeudis (matin) du mois, au siège d'API et en parallèle des permanences de l'ADIL (complétant ainsi nos conseils architecturaux par leurs conseils juridiques et vis-et-versa). Les conseils sont également accessibles tous les jours ouvrés de la semaine au sein de notre siège ou en visio ou par téléphone.

Cherpa rural à la demande

Le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire est découpé en 7 secteurs géographiques. Le transport prend en charge le voyageur à son domicile et le dépose dans le bourg-centre du secteur ou à Issoire selon un calendrier par secteur (aller-retour possible).

Arrêts de dépose sur Issoire pour les secteurs concernés



Réserver son Cherpa

COMMENT ?

1. APPELEZ LE :

04 73 60 41 75

Du lundi au samedi
de 7h à 19h
(hors jours fériés)
ou par internet depuis le
site capissoire.fr
(7j/7 et 24h/24)

2. RÉSERVEZ :

Indiquez la date, la destination et l'horaire envisagés de votre déplacement (aller, retour ou aller/retour).

Les plages horaires de fonctionnement des services de votre secteur sont définies sur les pages suivantes.

QUAND ?

SERVICES DU MARDI AU SAMEDI

Réservation possible
jusqu'à la veille du trajet à 14h

SERVICES LE DIMANCHE ET LE LUNDI

Réservation possible
jusqu'au vendredi 14h

Réservation jusqu'à la veille du trajet à 14h
Infos pratiques
Tarif unique pass annuel
Cherpa : 18€ (gratuit pour les moins de 12 ans). Inscription et paiement en ligne.
Réservation transport à la demande :

Cherpa rural : par téléphone au 04 73 60 41 75 ou en ligne jusqu'à la veille du trajet à 14h

SECTEUR LEMBRONNAIS

DEPUIS :

Antoingt • Boudes • Chalus • Chassagne • Dauzat-sur-Vodable • Mareugheol • Saint-Hérent • Ternant-les-Eaux • Tourzel-Ronzières • Villeneuve • Vodable

VERS ISSOIRE

Voir arrêts de dépose en page 3

Mercredi après-midi

entre 13h30 et 17h30

Samedi matin

entre 7h30 et 13h

Présentez-vous quelques minutes avant l'heure au point d'arrêt ou au point de rendez-vous.

À l'arrivée du véhicule, présentez votre titre de transport et prenez place à bord.

Le conducteur vous transporte jusqu'à votre destination.

Les compteurs d'eau communicants arrivent à Antoingt

La distribution de l'eau potable à Antoingt est assurée par le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise qui l'a confié, dans le cadre d'une délégation de service public, à SUEZ. Afin de moderniser ce service et faire face aux enjeux sur la ressource, le SME déploie la technologie de télé relève sur tous les compteurs de son territoire. Ce projet débute au premier semestre 2025 pour une durée de 30 mois.

INSTALLATION DE VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT

Dans le cadre de la mise en service des compteurs d'eau connectés, SUEZ ou son délégataire agréé interviendront dans les prochains jours sur tous les compteurs.

Nous vous remercions de faciliter l'accès au compteur : dégager et nettoyer les abords du compteur, enlever les objets encombrants, extraire l'isolant après la période hivernale, tailler les haies ou arbustes qui pourraient gêner l'ouverture du regard, etc....

Deux cas de figures peuvent se présenter :

- votre compteur est accessible : votre présence n'est pas indispensable ; nous proposons d'intervenir spontanément y compris en votre absence (portail de clôture non fermé à clé, regard compteur situé à l'extérieur).
- votre compteur n'est pas accessible du domaine public : il sera nécessaire que vous preniez contact avec le service client afin de fixer un rendez-vous.

Pour tout renseignement complémentaire, ou prise de rendez-vous, vous pouvez appeler notre n° Cristal au 04 20 10 20 20 du lundi au vendredi de 8H00 à 19H00 et le samedi de 8H00 à 13H00 ou nous contacter par mail : telereleve.sme@suez.com

Accueil local clientèle :

SUEZ Eau France

98 Boulevard Gustave Flaubert 63 037 Clermont Ferrand

10 Avenue Pierre Mendès France 63 500 Issoire

Du lundi au vendredi 9h00-13H00 et 14H00-17h00 Du lundi au vendredi 8h30-12H0 et 13H30-16h30

POURQUOI UN COMPTEUR COMMUNICANT ?

Une fois installé et le service activé par SUEZ, ce compteur vous permettra :

- d'être alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite. Vous pourrez choisir le mode de communication de cette alerte ;
- de suivre votre consommation d'eau jour après jour sur internet pour faire des économies à l'aide d'une application d'accompagnement dédiée ;
- d'être facturé en fonction de vos consommations réelles et non estimées ;
- de ne plus être dérangé par la relève des compteurs.

Nous vous remercions par avance pour le bon accueil réservé aux agents.